

FEVRIER  
2019

# Flash info

 Saint-Père  
Marc en Poulet

[www.ville-saint-pere.fr](http://www.ville-saint-pere.fr)  
facebook @saintperemarcenpoulet



## VALORISER LE PATRIMOINE



**UN GUIDE POUR ACCOMPAGNER LES INITIATIVES.** La Bretagne est riche d'un patrimoine culturel varié, aux formes multiples (jardins, mégalithes, moulins, chapelles, usines...) qui contribue fortement à l'attractivité touristique de la région. Pour encourager et soutenir les initiatives de mise en valeur, la Région propose une publication pratique : le guide «*Valorisez votre patrimoine*». Consciente de la valeur de ce patrimoine, tant d'un point de vue historique, social, qu'économique, la Région est fortement engagée pour sa préservation. Elle apporte ainsi son soutien aux acteurs publics et privés qui œuvrent pour sa mise en valeur et concourent à en faire un véritable levier au service des territoires (notamment par le biais de nombreux appels à projets thématiques). Consultez le guide sur [bretagne.bzh/guidevalopatrimoine](http://bretagne.bzh/guidevalopatrimoine).

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES

**LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN - GESTION DU PHÉNOMÈNE À LONG TERME AVEC LA POSE DE NICHOURS À MÉSANGES.** Les mésanges raffolent des chenilles processionnaires. En période de nidification, un couple de mésanges consomme jusqu'à 500 insectes par jour. Vous pouvez contribuer à la protection de l'environnement et à la lutte contre les chenilles processionnaires du pin en installant, dans votre jardin, des nichours à mésanges. Descriptif des nichours : structure en bois ou béton-bois avec un trou d'envol de 32 mm (voire 28 mm pour les plus petites espèces de mésanges) ; pose à 1.80 m de hauteur pour protéger les oiseaux des prédateurs ; trou d'envol orienté dos aux vents dominants ; installation dans les pins, tous les 20 m et posé verticalement voire légèrement incliné pour protéger l'entrée de la pluie. Informations : FREDON Bretagne [www.fredon-bretagne.com](http://www.fredon-bretagne.com)

## SERVICES MUNICIPAUX



### HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES

**ACCUEIL MAIRIE** - 6 rue Jean Monnet, du lundi au vendredi de 8h à 12h30, le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Le samedi de 9h à 12h. Tél. 02 99 58 81 06. Fax : 02 99 58 23 20.

Courriel : [contact@ville-saint-pere.fr](mailto:contact@ville-saint-pere.fr).

Site : [www.ville-saint-pere.fr](http://www.ville-saint-pere.fr). Facebook @saintperemarcenpoulet

**ACCUEIL CENTRE TECHNIQUE** - urbanisme et travaux  
16 rue Vauban. Horaires, du lundi au vendredi de 8h à 12h30, le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Contact : Jérôme Cario. 02 99 80 10 51.

Fax 02 99 80 10 97. Courriel : [jerome.cario@ville-saint-pere.fr](mailto:jerome.cario@ville-saint-pere.fr)

**CANTINE - GARDERIE** - 8 rue de la Croix Hodye.

Horaires garderie : de 7h30 au début des cours et de la fin des cours à 19h. Tél. 02 99 58 81 17. Courriel : [contact@ville-saint-pere.fr](mailto:contact@ville-saint-pere.fr)

**SALLE POLYVALENTE** : Permanences : lundi et vendredi de 9h à 12h. Contact : Catherine Brebel. Tél. 02 99 58 21 54.

Courriel : [catherine.brebel@ville-saint-pere.fr](mailto:catherine.brebel@ville-saint-pere.fr)

**LE FORT** : permanences du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 13h30. Tél. 02 99 58 42 53.

Courriel : [gildas.chevrel@ville-saint-pere.fr](mailto:gildas.chevrel@ville-saint-pere.fr)

## SIVU «Animation à la Vie Sociale»



Courriel : [enfancejeunesse.sivu@orange.fr](mailto:enfancejeunesse.sivu@orange.fr)  
Tél : 02 23 16 05 47 - 06 77 10 31 48  
Site : <http://sivu35430.fr>

### CENTRE DE LOISIRS :

L'équipe d'animation a décidé de ne plus éditer de programmes d'activités par souci écologique. À la place, des thématiques sont présentées chaque mercredi pour que les enfants aient le choix de l'activité en fonction de leurs envies.

**Vacances d'hiver** : du lundi 11 au vendredi 22 février. Inscriptions mardi 5 février et mercredi 6 février (pour trois journées complètes minimum avec repas).

### ANIMATION JEUNESSE :

Programme d'animation jeunesse 2019 sur le site internet : [www.sivu35430.fr](http://www.sivu35430.fr)

### VIDE GRENIER DIMANCHE 19 MAI 2019 :

Inscriptions à partir du vendredi 1<sup>er</sup> mars, 3 € le mètre linéaire. Réservation par téléphone (06 77 10 31 48) ou au bureau.

## GENDARMERIE 35



### BRIGADE NUMÉRIQUE GENDARMERIE.

Besoin de contacter la gendarmerie ? Des réponses concernant certaines démarches ? La brigade numérique est là pour répondre à toutes vos **sollicitations non-urgentes sur la sécurité du quotidien**. Implantée à Rennes, elle est compétente pour recevoir les sollicitations de toute la France. Elle fonctionne 24h/24, 7 jours/7. Un opérateur de la gendarmerie évalue la demande et propose soit une assistance en ligne, soit un rendez-vous avec un gendarme dans le lieu de son choix.

**ATTENTION : les urgences restent de la compétence des numéros 17, 18, 15 et 112.**

Accès à la plate-forme «Brigade numérique gendarmerie» : [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## IMPÔTS SUR LE REVENU

**PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE** : le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette réforme a pour but de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt. Le prélèvement à la source permet également d'adapter l'impôt aux changements de situation (naissance, emploi...). Pour toutes questions, l'administration reste votre unique interlocuteur. Comment les contacter ?

Site internet : [prelevementalsource.gouv.fr](http://prelevementalsource.gouv.fr) ;

Messagerie sécurisée : accessible dans votre espace personnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ;

Téléphone 0 811 368 368 (0.06 € p/minute + prix de l'appel) ;

Sur place : en vous rendant à votre service des impôts des particuliers, dont les coordonnées sont indiquées sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

Par courrier : Centre des Impôts - 38 Boulevard des Déportés 35400 Saint-Malo.

## BIBLIOTHÈQUE / LUDOTHÈQUE LA VAGUE DES MOTS

Les bénévoles vous accueillent dans leurs locaux (derrière l'église)

**Mercredi de 10h à 12h  
et de 16h à 18h**

**Vendredi de 16h à 18h30**

**Samedi de 10h à 12h**

Des animations sont proposées tout au long de l'année, suivez l'actualité sur le blog et Facebook :

[www.bibliothequesaintpere.wordpress.com](http://www.bibliothequesaintpere.wordpress.com)

[www.facebook.com/bibliothequesaintpere](http://www.facebook.com/bibliothequesaintpere)

### TARIFS ANNUELS

Bibliothèque : 10 € par personne ; 12 € pour une famille  
Ludothèque et bibliothèque : 13 € par personne ; 15 € pour une famille

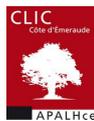
Contact : 02 99 58 26 76

## AFFAIRES SCOLAIRES



**FACTURATION DES SERVICES GARDERIE ET RESTAURATION SCOLAIRE.** En fin d'année, nous avons rencontré des difficultés informatiques avec notre logiciel, ce qui a provoqué des soucis sur les prélèvements des factures de garderie et restauration scolaire. Merci de vérifier que les montants facturés sont bien prélevés sur votre compte, et le cas échéant, contactez la mairie dans les meilleurs délais.

## CLIC CÔTE D'ÉMERAUDE



**CAFÉ DES AIDANTS** : Temps d'échange de 15h à 16h30 à la Fresnais, 2 rue de Dol (restaurant «Tous à Table»).  
**02 99 16 88 76.** Mardi 19 février «*Et si je parlais en vacances ? Avec ou sans la personne aidée. Comment ? Des solutions.*»

## DÉCHETS



**BACS JAUNES** : vendredis 15 février et 1<sup>er</sup> mars.  
**ORDURES MÉNAGÈRES** : **tous les jeudis**, ramassage tôt le matin, sortir les bacs, la veille au soir. Renseignements au **0 800 801 061** (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h).  
**DÉCHÈTERIE LA HALTE** : Ouverture : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h et 14h à 18h. Fermée jeudi, dimanche et jours fériés. Tél. **06 81 15 80 19.**

## CÉLÉBRATIONS



**MESSES LES SAMEDIS À 18H :**  
9 février à Miniac-Morvan ; 16 février à Saint-Père Marc en Poulet ; 23 février à Lillemer ; 2 mars à Saint-Guinoux.  
**MESSES LES DIMANCHES À 10H30 :** 10 février à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine ; 17 février à Plerguer ; 24 février à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine ; 3 mars à Plerguer.  
**CENDRES** : mercredi 6 mars (messe des familles) à 19h à Saint-Père Marc en Poulet.  
Contact : **02 99 58 41 02 - 06 82 64 47 73** - courriel : [ytk3@wanadoo.fr](mailto:ytk3@wanadoo.fr).

## MOT DU JARDINIER



«Si février n'a pas ses bourrasques, tous les mois feront des frasques».

## À VOS AGENDAS



**LUNDI 11 FÉVRIER** (après-midi). Concours de belote organisé par le Club du Clos Poulet à la salle polyvalente.

**SAMEDI 23 FÉVRIER.** Fest-Noz organisé par l'association La Parbatte. Contact : [gilbertletendre@orange.fr](mailto:gilbertletendre@orange.fr)

## LISTES ÉLECTORALES



**INSCRIPTIONS SIMPLIFIÉES** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les démarches d'inscription sur les listes électorales sont simplifiées. Pour 2019, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 31 mars 2019 et voter aux prochaines élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019. Les demandes peuvent être déposées en ligne sur [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), ou à l'accueil de la mairie. Pour s'inscrire, deux possibilités : inscription d'office pour les jeunes français atteignant la majorité s'ils ont effectué les démarches de recensement à leur 16 ans, ou l'inscription volontaire (déménagement, recensement tardif,...). Les futurs électeurs devront : être âgés de 18 ans au plus tard le 25 mai 2019 ; être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne ; jouir de leur droit de vote et apporter la preuve de leur attaché avec la commune d'inscription. Cette évolution est liée à la mise en oeuvre de la réforme électorale. Contact : accueil mairie.

## FINANCES PUBLIQUES



**SERVICE D'ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RENDEZ-VOUS** : souple et pratique, l'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en assurant un accueil sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance du dossier et muni des pièces utiles. Pour bénéficier de cette réception personnalisée, il suffit de prendre rendez-vous sur le site internet [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) en se connectant dans votre espace sécurisé «espace particulier» ou «espace professionnel» (rubrique «Nous contacter»/ «rechercher les coordonnées d'un service»).

## MÉDIATION DÉPARTEMENTALE

**COMPRENDRE OU CONTESTER UNE DÉCISION.** Usager ou utilisateur d'un service du Département, un désaccord peut vous opposer à l'administration départementale (action sociale, handicap, collèges, transports scolaires des enfants handicapés, route, lecture publique, travaux...). Vous avez droit à un recours à l'amiable et gratuit en faisant appel aux médiateurs du Département d'Ille-et-Vilaine. Une seule condition : avoir échoué dans vos démarches préalables (recours gracieux ou réclamations). Contacts :  
Site internet [www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr) (rubrique «espace citoyen») ;  
Courrier : Département d'Ille-et-Vilaine - Médiation - 1. av. de la Préfecture CS 24218 - 35042 Rennes Cedex ;  
Courriel : [mediation@ille-et-vilaine.fr](mailto:mediation@ille-et-vilaine.fr) ; Téléphone : **02 99 02 30 30.**



## PERMANENCES DES ÉLUS Tous les jours sur rendez-vous

**Jean-François RICHEUX** - Maire  
**Thierry NUSS** - 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, budget, personnel, affaires scolaires, enfance-jeunesse, associations.  
**Elisabeth LE PAPE** - 2<sup>e</sup> adjointe en charge de l'urbanisme, personnes âgées, CCAS, protocole, animation, jumelage.  
**Loïc CAVOLEAU** - 3<sup>e</sup> adjoint en charge des travaux des grands projets d'aménagement, véhicules, bâtiments, accessibilité, sécurité, défense nationale.  
**Chantal BESLY** - 4<sup>e</sup> adjointe en charge de l'environnement, des espaces verts, communication et affaires funéraires.  
**Bernard LEPAIGNEUL** - 5<sup>e</sup> adjoint en charge des travaux en régie, assainissement et eaux pluviales, voirie, affaires agricoles, étangs et forêts.

## Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal

Éditée par la commune de Saint-Père Marc en Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père Marc en Poulet

Tél. **02 99 58 81 06** [contact@ville-saint-pere.fr](mailto:contact@ville-saint-pere.fr) [www.ville-saint-pere.fr](http://www.ville-saint-pere.fr)

Directeur de la publication : Jean-François Richeux - Chef d'édition : Chantal Besly - Responsable de rédaction : Yves Bernard - Conception et réalisation : Christèle Hervé  
Comité de Rédaction : Anne-Françoise Gautier, Elisabeth Le Pape, Claudie Viderment, Thierry Nuss, Guy Richeux, Nicole Kérisit.